

Le contrat Auto-Mission

N'ENGAGE PAS VOTRE PROPRE ASSURANCE



La pratique d'une activité en club ou en association entraîne des déplacements constituant un risque potentiel pour les véhicules (accident).

Le contrat Auto-Mission FSCF permet d'assurer votre véhicule déclaré et enregistré par l'association.



L'offre Assurance

Le contrat Auto-Mission assure la responsabilité civile circulation et les dommages tout accident en lieu et place de votre propre assurance.

En cas d'accident dont vous êtes responsable, le contrat vous préserve de toute incidence sur votre bonus.

Pour bénéficier du contrat Auto-Mission, l'association doit déclarer nominativement les véhicules (marque, immatriculation) et les chauffeurs. Il faut joindre impérativement le permis de conduire pour chaque conducteur déclaré.

De 1 à 8 véhicules 250 €

De 9 à 15 véhicules 600 €

De 16 à 24 véhicules 900 €

De 25 à 32 véhicules 1 200 €

Exemple

Un membre d'une association, dans le cadre d'un déplacement associatif, a heurté un animal.

Conséquence : Le véhicule est très endommagé et la responsabilité du chauffeur est engagée.



Le contrat Auto Mission permet de prendre en charge les réparations du véhicule et la responsabilité du sinistre.

La responsabilité Civile des Mandataires sociaux (dirigeants d'association)

Vous êtes responsable, et même responsable de TOUT



La fonction de dirigeant entraîne pour vous des risques **IMPORTANTES** de mise en cause :

- > Manquement aux règles de sécurité
- > Non respect d'une disposition législative ou réglementaire (accident de travail)
- > Droit du travail
- > Violation de statuts de votre association (dépense décidée hors AG)
- > Faute de gestion (souscription disproportionnée d'emprunt)

Conséquences

Mise en cause pleine et entière du patrimoine personnel du dirigeant.



L'offre Assurance

La RCMS vous permet de bénéficier :

- D'une garantie des frais de défense (frais d'avocat)
- D'une garantie financière de votre responsabilité
- D'une combinaison assurance et assistance pour vous accompagner dans chaque étape de possible mise en cause de votre responsabilité

Exemple

Suite à un incendie qui a occasionné deux blessés légers. Le président a été condamné et mis en cause pour manquement aux règles de sécurité à l'égard de ses adhérents.

 **Le contrat couvre sa responsabilité.**

L'assurance activité

Si je me blesse lors d'une activité sportive ou culturelle



La Fédération Sportive et Culturelle de France propose l'assurance Activité à ses adhérents titulaires d'un titre d'appartenance. La loi fait l'obligation de proposer une assurance qui couvre les dommages corporels par votre activité physique ou culturelle.



Vos garanties

- Frais médicaux / Frais hospitaliers
- Indemnités journalières complémentaires en cas d'arrêt de travail (option midi ou maxi)
- Accident et rapatriement
- Invalidité/décès

Les activités garanties

Activités sportives, culturelles ou socio-éducatives :

- Y compris lors des entraînements, répétitions, compétitions, stages, défilés, spectacles, colonies de vacances ou toute autre manifestation extra-sportive (fêtes, bals, repas, buffet, sorties...)
- Les activités de plein air : randonnée, VTT, VTC, cyclotourisme, roller, rafting, planche à voile, équitation, et toute activité annexe (voir le contrat)

Les activités exclues

Toute activité de compétition : ski alpin, monoski, surf, canyoning, spéléologie, escalade rocheuse et glaciaire, chasse, loisirs sportifs motorisés, aérien, terrestre et nautique.

Les avantages de l'assurance Activité

- **La simplicité** : une liste d'adhérents à nous communiquer avec l'option choisie (mini, midi et maxi).
- **La sécurité** : chacun des membres déclarés est assuré. Il est tout à fait possible de s'inscrire en cours d'année.
- **L'économie** : le tarif est très attractif (voir le formulaire d'inscription).
- **Les garanties** : elles sont importantes et très étendues. Elles sont placées auprès du premier groupe français d'assurance.

L'assurance activité

→ TABLEAU DES GARANTIES

NATURE DES GARANTIES	MONTANT EN EUROS	FRANCHISES
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE		
1) Toutes garanties sauf celles visées aux § 2- 3 – 4 – 5 – 6 ci-après	7.622.451 € par année d'assurance	5% du montant de l'indemnité limité à 762 €
2) Dommages Matériels et immatériels confondus	4.573.471 € par sinistre et 457.348 € par victime	–
3) Intoxications alimentaires (par sinistre)	762.246 €	–
4) Maladies professionnelles	762.246 €	–
5) Dommages aux biens des adhérents	152.450 €	–
6) Vol consécutif à négligence	152.450 €	–
DEFENSE ET RECOURS	15.245 € par sinistre	Néant

INDEMNITES CONTRACTUELLES SUITE A ACCIDENT CORPOREL

SUIVANT OPTION CHOISIE

	1 « mini »	2 « midi »	3 « maxi »	FRANCHISES
1) DECES	12.196	18.294	38.113	NEANT
2) INCAPACITE PERMANENTE (de 5% à 100% sur)	24.392	36.588	76.225	Seuil 5%
3) INDEMNITES JOURNALIERES (par suite d'arrêt de travail)	NEANT	12	23	4 jours
4) FRAIS DE TRANSPORT, DE RECHERCHE ET/OU SAUVETAGE	1.525	2.288	3.050	NEANT
5) FRAIS D'OPTIQUE (par bris)	153	153	153	NEANT
6) FRAIS DE 1 ^{ère} PROTHESE DENTAIRE (par dent)	153	153	153	NEANT
7) FRAIS DE TRAITEMENT COMPLEMENTAIRE	150 % des remboursements des régimes sociaux			NEANT
8) FORFAIT HOSPITALIER	selon règlement			NEANT
9) LOCATION DE PROTHESES OU APPAREILLAGES	153	153	153	NEANT
ASSISTANCE / RAPATRIEMENT				NEANT

La responsabilité civile des associations

Elle est **OBLIGATOIRE**



Elle satisfait à l'obligation d'assurance prévue par la loi.
Suite à un dommage matériel ou corporel,
la responsabilité de l'association peut être recherchée.



Ce que nous garantissons :

- **Les conséquences financières pour l'association**
- **Dommage matériel**
(exemple : incendie dans les locaux suite à la non-conformité du tableau électrique)
- **Dommage immatériel consécutif**
(exemple : suite à un poignet cassé, la personne perd une année scolaire, la garantie prévoit la prise en charge du dédommagement)
- **Dommage corporel**
(exemple : poignet cassé suite à un manque de surveillance à la réception en gymnastique)

La garantie RC est étendue :

- A l'occupation temporaire des locaux
- L'intoxication alimentaire